

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 276/99

ÉFAI – 990792 – MDE 23/13/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

## ACTION PRÉVENTIVE CONTRE LA PEINE DE MORT

### ARABIE SAOUDITE

---

Londres, le 18 octobre 1999

Le nombre d'exécutions a considérablement augmenté en Arabie saoudite ces derniers mois. Au moins 59 personnes y sont actuellement détenues pour des infractions passibles de la peine de mort, et Amnesty International craint que certaines ou la totalité d'entre elles ne risquent d'être incessamment exécutées. Deux ressortissants saoudiens ont connu un tel sort la semaine dernière. Abd al Aziz Bin Faraj Bin Muharib al Shammiri et Sultan al Shahri ont été respectivement décapités le 12 et le 15 octobre.

D'après les informations recueillies par Amnesty International, 95 exécutions ont eu lieu depuis le début de l'année, dont 19 au cours du seul mois de septembre. À titre de comparaison, l'Organisation a recensé 29 exécutions sur l'ensemble de l'année 1998.

Amnesty International est préoccupée par le fait que les procès des individus passibles de la peine capitale en Arabie saoudite ne sont pas conformes aux normes d'équité internationalement reconnues, notamment à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et aux Garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort, adoptées par le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies dans sa résolution 1984/50. En outre, des aveux extorqués sous la contrainte, voire la torture, ou par des moyens frauduleux sont parfois retenus par les tribunaux à titre de preuve, bien que l'Arabie saoudite ait adhéré en 1997 à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

À la connaissance d'Amnesty International, au moins 59 personnes sont actuellement détenues pour des infractions passibles de la peine de mort, mais il est à craindre que ce nombre ne soit très en deçà de la réalité. L'Organisation a demandé des éclaircissements sur la situation de ces individus au gouvernement saoudien mais n'a obtenu aucune information. Les exécutions n'étant pas annoncées à l'avance, Amnesty International craint que certaines voire la totalité de ces personnes ne risquent d'être incessamment exécutées (voir l'AU 251/99, MDE 23/08/99 du 27 septembre 1999).

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux termes de la législation saoudienne, les personnes poursuivies pour trafic de stupéfiants, meurtre, viol, vol à main armée ou apostasie – renonciation à l'islam – encourrent la peine de mort. Parmi les 95 condamnés exécutés à ce jour depuis le début de l'année figuraient 49 ressortissants étrangers, notamment 12 Pakistanais, 10 Nigériens (dont trois femmes), neuf Afghans et six Indiens, ainsi que des personnes de nationalité thaïlandaise, indonésienne, philippine, syrienne, jordanienne, éthiopienne, tchadienne ou yéménite.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax** (en arabe, en anglais ou en français) :

– appelez les autorités à mettre un terme immédiat aux exécutions et à commuer toutes les condamnations à mort prononcées en Arabie saoudite ;

– dites-vous consterné par l'application de plus en plus fréquente de la peine de mort en Arabie saoudite ces derniers mois ;

– déclarez-vous inquiet à l'idée que des personnes sont exécutées après avoir été condamnées au terme de procès qui sont loin d'être conformes aux normes internationales, et exhortez les autorités à respecter les normes internationales relatives aux affaires de crimes passibles de la peine capitale.

**APPELS À :**

**Chef de l'État (gardien des Lieux saints) :**

The Custodian of the Two Holy Shrines  
His Majesty King Fahd bin 'Abdul- 'Aziz  
Office of H.M. The King  
Riyadh  
Arabie saoudite

**Télégrammes** : King Fahd, Riyadh, Arabie saoudite

**Formule d'appel** : *Your Majesty, / Sire,*

**Ministre de l'Intérieur :**

His Royal Highness  
Prince Naif bin 'Abdul- 'Aziz  
Minister of the Interior, Ministry of the Interior  
PO Box 2833, Airport Road  
Riyadh 11134, Arabie saoudite

**Télégrammes** : Interior Minister, Riyadh, Arabie saoudite

**Fax** : 966 1403 1185

**Formule d'appel** : *Your Royal Highness, / Votre Altesse royale,*

**Ministre de la Justice :**

His Excellency  
Dr . Abdullah bin Muhammad bin Ibrahim Al-Sheikh  
Minister of Justice, Ministry of Justice  
University Street, Riyadh 11137  
Arabie saoudite

**Télégrammes** : Justice Minister, Riyadh, Arabie saoudite

**Formule d'appel** : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

**Ministre de l'Information :**

His Excellency Dr. Fuad Abdul Salam Al-Farsi  
Minister of Information, Ministry of Information  
PO Box 843, Riyadh 11161  
Arabie saoudite

**Fax** : 966 1 402 3570

**Formule d'appel** : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES** aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 29 NOVEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*.a version originale a été publiée par Amnesty International,*

*Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.*

*La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*